

Ville de Rumilly

Hôtel de ville BP 100 74152 Rumilly cedex Tél. 04 50 64 69 20 Fax 04 50 64 69 21 contact@mairie-rumilly74.fr

Objet : Convocation Nos réf. : CH/NP/VG

Affaire suivie par Valérie GEILLER, Assistante administrative, Secrétariat Général

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE PUBLIQUE

Madame, Monsieur,

La prochaine séance publique du Conseil Municipal aura lieu le JEUDI 16 MARS 2023 à <u>19 heures 30 min</u> en Mairie de Rumilly (salle du Conseil).

A l'ordre du jour figurent :

- 01) Budget principal de la Ville
 - Approbation du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022.
 - Affectation des résultats.
 - Approbation du budget primitif 2023.
 - Fixation des taux de la fiscalité 2023.
- 02) Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus siégeant au Conseil Municipal au titre de l'exercice 2022 Information au Conseil Municipal.
- 03) Autorisations de programme Crédits de paiement : Programme 2023
 - Action cœur de Ville : Aménagement Rues des Ecoles, Tours, Montpelaz.
 - Action cœur de ville : Création d'un parking en silo sur le secteur Salteur.
 - Aménagements routiers sur la rocade
 - Rénovation énergétique école Léon Bailly
- 04) Budget annexe Cinéma
 - Approbation du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022.
 - Affectation des résultats.
 - Approbation du budget primitif 2023.
- 05) Budget annexe Aménagement du site de l'ancien hôpital
 - Approbation du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022.
 - Affectation des résultats.
 - Approbation du budget primitif 2023





- 06) Tarification des services publics 2023 : ajout de nouveaux tarifs et mises à jour.
- 07) Opération de construction de 32 logements locatifs sociaux « Ocarina » route d'Aix les Bains Emprunt souscrit par l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA HAUTE-SAVOIE (HAUTE SAVOIE HABITAT) auprès de la Caisse des dépôt et consignations Garantie d'emprunt de la Commune.

괴 Patrimoine bâti

08) Schéma Directeur Immobilier Choix d'un scénario.

☑ Programme Action Cœur de Ville

Plan de rénovation des façades
Approbation d'un avenant n°3 au règlement d'attribution d'aides.

☑ Ressources humaines

- 10) Modification du tableau des emplois permanents de la Ville.
- 11) Renouvellement de l'adhésion au service santé du CDG74.

- 12) Bilan des affaires foncières réalisées au cours de l'exercice 2022.
- Acquisition de la moitié indivise de la parcelle AS106 sise Rue du Semnoz, appartenant à la SA HLM MONT-BLANC Abrogation et remplacement de la délibération prise par le Conseil Municipal du 27 février 2020.

☑ Formation des élus

14) Droit à la formation des élus Récapitulatif des formations de l'année 2022.

15) Accord-cadre de fournitures et de livraison de matériels informatiques Convention de groupement de commandes à intervenir entre la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly et la Ville de Rumilly.

☑ Jeunesse

16) Subvention à l'Office Socio Culturel de l'Albanais et de Rumilly au titre de l'exercice 2023.

☑ Education

17) Approbation des règlements intérieurs des services périscolaires et extrascolaires au titre de l'année scolaire 2023 / 2024

☑ Prévention / Sécurité

- 18) Subventions à différents organismes et associations au titre de l'exercice 2023.
- 19) Subventions à différents établissements scolaires dans le cadre des Plans Particuliers de Mise en Sureté.

∠ Vie associative

- 20) Subventions aux associations dites de loisirs et diverses et relevant du secteur du commerce au titre de l'exercice 2023.
- 21) Conventions de mise à disposition d'équipements immobiliers municipaux.

☑ Relation Citoyen

22) Subvention de fonctionnement à la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien au titre de l'exercice 2023.

☑ Culture

Organisation d'une action éducative Opéra Pinocchio Convention à intervenir entre le collège Le Clergeon et la Commune de Rumilly.

≥ Délégations du Conseil Municipal à M. LE MAIRE

24) Compte-rendu des décisions prises par M. LE MAIRE sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le Maire empêché,

Daniel DÉPLANTE, Premier Adjoint au Maire